

à l'extérieur du Canada offrira la souplesse nécessaire pour satisfaire aux exigences de la politique en matière d'affaires étrangères et de commerce international. En ce qui a trait aux crédits à l'exportation, le règlement régissant la S.E.E. comme société d'État a été reporté jusqu'à ce qu'on dispose de lignes directrices internationales.

Les obligations générales d'MAECI en matière de gestion de l'environnement sont exposées dans le *Code canadien de gérance de l'environnement*. Les priorités sont a) l'élaboration d'une stratégie ministérielle de développement durable, b) l'application de plans de gestion de l'environnement dans les postes à l'étranger, incluant des programmes de réduction des déchets, d'économie d'énergie et des pratiques d'approvisionnement écologiques.

Le bureau du Coordonnateur de l'évaluation et de la gérance environnementales (JEN) (5 ÉTP et budget de fonctionnement de 70 000 \$) coordonne le plan de gestion de l'environnement d'MAECI. Les secteurs s'occupent de l'évaluation environnementale des projets et des politiques et programmes proposés. La Direction des services administratifs centraux (SBA) est chargée de la gestion environnementale dans l'édifice Pearson et les autres locaux occupés par MAECI au Canada. La Direction générale des biens (SRD) procède à l'évaluation environnementale des projets immobiliers financés par l'Administration centrale dans les missions à l'étranger et donne une orientation fonctionnelle aux missions quant à leurs responsabilités en matière de gestion environnementale. Les missions s'occupent de l'écogestion des biens immobiliers d'MAECI à l'étranger. Le bureau de l'Inspecteur général (SIX) se charge des examens du programme de gestion de l'environnement d'MAECI.

Un comité composé de membres de la haute direction et de représentants des employés assurera la surveillance du programme de gestion de l'environnement d'MAECI et en rendra compte. Le Comité sera présidé par l'ambassadeur à l'environnement, l'honorable John Fraser, et inclura des représentants des directions.

### **Conclusion**

Bien qu'MAECI figure depuis longtemps au nombre des chefs de file du Canada en ce qui a trait aux efforts déployés en matière d'environnement à l'échelle internationale, l'application des aspects de la gestion de l'environnement et du développement durable à la gestion quotidienne de ses propres ressources ministérielles est relativement nouvelle. Par exemple, MAECI n'a pas encore de stratégie globale de développement durable. L'adoption de son premier plan de gestion de l'environnement est une étape essentielle vers l'observation des nouvelles exigences législatives du Canada et de l'engagement ferme du gouvernement à mener ses activités dans le respect de l'environnement. Il faudra faire preuve de diligence et apporter constamment des améliorations pour pouvoir subir avec succès l'examen minutieux du public, des ministres et du bureau proposé du commissaire à l'environnement et au développement durable.